# RESUME EXECUTIF

## MTR RDC1015311 PEE

Le Programme d’Etudes et d’Expertises est l’émanation de l’ancien Fonds d’Etudes et d’Expertises. Il vise à renforcer la capacité des institutions publiques congolaises ; non seulement à travers les produits fournis par l’intervention (études et expertises) mais également dans la manière d’exécuter le travail de la définition, à la clôture des études à réaliser et des expertises à apporter. Les institutions congolaises sont donc pleinement impliquées. Son fonctionnement (l’uniformisation des procédures), et notamment son processus de requête de financement pour études et/ou expertises est fixé dans un manuel de procédure établi sur base des éléments du DTF du programme.

Cette évaluation était de courte durée, et elle était combinée avec une autre évaluation, notamment la Revue Finale de l’intervention « Appui au Ministère des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie ».

Par rapport aux trois questions spécifiques dans les TdR de la Revue, on peut constater que :

a. Le dimensionnement actuel de l’équipe du PEE et ses moyens permettent d’atteindre les objectifs du programme en termes de qualité.

b. Les institutions partenaires sont 100% responsables et impliquées dans des études, à partir du moment de la requête jusqu’au moment de la distribution du rapport final et de l’application des résultats des études.

c. Les liens et les synergies entre le PEE et les autres interventions de la coopération bilatérale ne sont pas optimales et devraient être renforcés. Il est recommandé de concevoir un programme Gouvernance intégré, visant à mettre en œuvre des activités directement liées à la bonne gouvernance mais aussi des activités visant à appuyer les aspects de renforcement des capacités des autres interventions de la CTB. Ici, l’idée serait d’intégrer, formations (PAC), bourses classiques, études et expertises dans un même programme.

d. En principe, les études servent les objectifs du programme, même si leur qualité n’est pas optimale, il est peu probable que les études mènent effectivement à une meilleure gouvernance dans les institutions bénéficiaires. C’est pourquoi il est recommandé au ComPar restreint de proposer lui-même des études dans des secteurs et régions concernés par la coopération bilatérale.La leçon tirée du PEE est qu’une étude n’est utile pour améliorer la gouvernance que si elle est entreprise dans un contexte et engagement de réforme. Si l’étude reste une action isolée elle a peu d’effet. Par contre, une expertise long-terme à un haut niveau (par exemple au niveau Ministériel) a plus de chance de porter ses fruits1 .

La conclusion générale de la revue à mi-parcours est que le programme est très bien mis en œuvre par l’UAGP, mais que les requêtes manquent trop souvent de pertinence et que le résultat de la mise en œuvre par les requérants est trop souvent décevant et peu utile pour l’amélioration de la gouvernance et l’augmentation des capacités des institutions concernées.

# Objectifs et contexte de l’évaluation à mi-parcours

La revue répond à un champ d’évaluation portant sur la performance. Les critères qui ont mérités une attention particulière sont : pertinence, efficacité, efficience.

Le PEE ne dispose pas de base line et les indicateurs de son système de suivi-évaluation sont largement orientés sur son efficacité et son efficience « administrative ». Les indicateurs sont calculés par le Programme sur la base des dossiers de requête d’études et du tableau récapitulatif. Les documents sont facilement accessibles à Kinshasa. Un audit a été réalisé au niveau du PEE au cours du deuxième trimestre 2015.

Triangulation de collecte de données :

* Etude de documents (dossiers PEE : manuel de procédures, requêtes, appréciation, contractualisation, correspondances, rapports).
* Sessions de travail avec les co-responsables du programme et l’équipe.
* Interviews avec des bénéficiaires et bénéficiaires potentiels (y inclus UCAG). Entretiens avec programmes-sœurs (Appui au MINCIR, PRECOB).
* Entretiens avec membres du ComPar restreint (SG, Ambassade de la Belgique, ResRep CTB), et avec Program Officers CTB.
* Mini-workshop (brainstorming) avec les équipes PEE, Appui au MINCIR et PRECOB.

# Conclusions











# Recommandations

1. Gestion du projet. Le programme fonctionne à la satisfaction de toutes les parties prenantes. Les procédures sont claires et suivis avec rigueur à tous les niveaux. La gestion financière (marché publique et comptabilité interne) est exemplaire. Il est recommandé au projet de continuer la gestion de la même façon.
2. Il est recommandé d’augmenter les fréquences des réunions du ComPar restreint, étant donné qu’il s’agit de l’instance de décision d’approbation des requêtes de financement, ceci faciliterait l’efficacité du programme. De préférence, ces réunions devraient avoir lieu trimestriellement. Si elles ont lieu trimestriellement leur durée diminuera. Si cette fréquence ne peut pas être augmentée, il est recommandé de concevoir une autre procédure d’approbation des requêtes.
3. Il est recommandé au ComPar restreint de discuter du taux de réussite des études exécutées (c'est-à-dire leur degré d’utilité pour la bonne gouvernance) et de considérer une adaptation de la stratégie du programme.
4. Il est recommandé au ComPar restreint de proposer lui-même des études (non pas des requêtes)(dans le cadre de l’augmentation des capacités des institutions congolaises soutenus par la coopération belge) afin d’augmenter la pertinence, l’efficacité et l’impact des études.
5. Il est recommandé au ComPar restreint de mettre en place un dispositif de suivi de l’outcome du PEE, c'est-à-dire de suivre systématiquement l’utilisation des études par les institutions CTB, Agence belge de développement Revue à mi-parcours de l’intervention Programme d’Etudes et d’Expertises en RDC. 18 concernées.
6. Il est recommandé au ComPar restreint de considérer l’opportunité et la possibilité de former des coordinations provinciales par les équipes de vulgarisation PEE pour qu’elles soient capables d’accompagner les institutions décentralisées dans la formulation de requêtes cohérentes et de qualité.
7. Il est recommandé à la Représentation CTB d’organiser des concertations entre les différentes interventions CTB à la RDC afin de créer une plus grande synergie entre ces projets/programmes.
8. Il est recommandé aux programmes sectoriels bilatéraux de mieux utiliser des interventions « hors secteur ».
9. Il est recommandé de créer (après la fin des interventions PEE et PRECOB) un programme global cohérent de Bonne Gouvernance combinant les éléments de projets actuels PEE, PRECOB et Appui au MINCIR. C'est-à-dire un programme ayant 5 composantes, développement de stratégies et approches, formation (PAC), bourse, études et expertises, permettant d’appuyer les secteurs et programmes de concentration de la Coopération belge, les programmes décentralisés et permettant aussi de centraliser les activités d’appui tel que l’expertise sectorielle.
10. Le PEE n’a pas pu profiter du backstopping du siège CTB. Pendant cette période d’exécution du PEE, aucun expert CTB en gouvernance n’a fait signe de s’intéresser au PEE en RDC. Aucun feedback sur les rapports PEE n’a été donné. Pourtant, dans le formulaire Commentaires relatifs au rapport provisoire de la MTR du PEE en RDC HQ CTB pose pas moinsde 9 questions d’ordre général par rapport à la compréhension du PEE.Il est recommandé au HQ CTB d’intensifier leur suivi de ce projet qui opère dans un contexte compliqué, surtout par rapport aux questions de « bonne gouvernance ». Les expériences PEE peuvent substantiellement contribuer à la formulation d’une politique belge/congolaise de bonne gouvernance dans le PIC prochain. [Cette proposition a été discutée pendant la séance de débriefing à la Représentation CTB au DRC].